

Burundi : Ban Ki-moon propose de remplacer le BINUB par un BNUB

@rib News, 06/12/2010 Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégra des Nations Unies au Burundi. Introduction 1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1902 (2009) par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 le mandat du Bureau intégra des Nations Unies au Burundi (BINUB) et a prié de diligemment informer des progrès réalisés au sujet de l'application de ladite résolution. Il a également des recommandations, après avoir consulté le Gouvernement burundais, sur ce qu'il faut changer dans la direction et la composition de la présence des Nations Unies au Burundi, y compris sur un calendrier révisé pour le passage à une présence davantage axée sur le développement. Le présent rapport concerne les principaux événements survenus au Burundi depuis mon précédent rapport du 30 novembre 2009 (S/2009/611) et contient mes propositions au sujet du mandat et de la structure de la présence de l'ONU qui succédera au BINUB. [â€]

V. Bureau intégra de l'appui des Nations Unies au Burundi 59. Suite à la demande du Conseil de sécurité, qui a prié la résolution 1902 (2009) de lui faire des recommandations sur ce qu'il faut changer dans la direction et la composition de la présence des Nations Unies au Burundi, j'ai envoyé dans le pays une mission d'évaluation stratégique pluridisciplinaire et une mission technique en octobre. Au vu des conclusions de ces deux missions, et après consultation avec le Gouvernement, la MINUB, l'équipe de pays des Nations Unies, les pays de la région et plus largement la communauté internationale, et compte tenu des progrès réalisés par le Burundi, je propose de remplacer à compter de janvier 2011 le Bureau intégra des Nations Unies au Burundi par un Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) pour une période initiale d'un an. [â€] Lire l'intégralité du Rapport